



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 22 juin 2023 - Délibération n° 2023-070

LE CARRÉ 9

**TARIFS DES SPECTACLES POUR LA SAISON CULTURELLE
2023-2024**

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Soazig Ruiz.

Dans le cadre de la saison culturelle de la salle Le Carré 9, une offre tarifaire proposée aux spectateurs est adaptée à la programmation.

Pour la saison culturelle 2023-2024, cette offre tarifaire se décompose comme suit :

	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
TARIFA	30 €	18 €
TARIF B	15 €	10 €
TARIF C	10 €	6 €
TARIF THÉ DANSANT	3 €	-

Le tarif réduit s'applique pour :

- les mineurs,
- les étudiants de moins de vingt-cinq ans,
- les bénéficiaires de minimas sociaux sur justificatif de moins de trois mois.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_266-DE

Gratuité :

- Une place offerte valable sur les tarifs B ou C pour les nouveaux Redonnais établis à Redon à partir du 1^{er} septembre 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les tarifs de la saison culturelle 2023-2024 de la salle Le Carré 9.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Culture et Tourisme réunie le 14 juin 2023,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les tarifs susnommés à destination du public pour la saison culturelle 2023-2024 de la salle Le Carré 9.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **27 JUIN 2023**